L'OPTION EPS AU LYCEE G. BACHELARD

OBJECTIFS

L'enseignement optionnel d'EPS prolonge l'enseignement commun. Il offre à l'élève la possibilité d'enrichir ses expériences par **l'approfondissement et/ou la découverte d'activités physiques sportives et artistiques** (APSA). Il permet au lycéen de **renforcer et d'élargir ses compétences.** Il vise particulièrement a` accroître l'autonomie de l'élève, a` enrichir sa compréhension et son vécu des pratiques physiques sportives et artistiques, et a` mieux situer ces pratiques dans diverses problématiques de société´. Elle engage également l'élève dans de nouvelles expériences collectives autour de la réalisation d'un projet et d'une étude thématique en lien avec les APSA.
Ces compétences développées pourront de plus être valorisées dans un projet d'orientation post-baccalauréat.

POUR QUI ?

L'option EPS s'adresse à tout jeune motivé(e) qui entre en seconde et qui souhaite augmenter son temps de pratique physique, développer une approche plus réflexive de sa pratique sportive et poursuivre éventuellement un projet d'orientation dans les métiers du sport.
Aucun niveau minimum n'est attendu mais l'élève devra se montrer motivé et présenter certaines aptitudes motrices lui permettant de progresser.
Il est possible, à titre exceptionnel, de réintégrer l'option au cours du cursus lycée après entretien avec les professeurs d'EPS.

HORAIRES ET CONTENUS (2h à 3h / semaine + stages ponctuels)

La formation s'étend sur les **3 années de la Seconde à la Terminale** à raison de **2 ou 3 heures par semaine** de pratique (qui s'ajoutent aux deux heures de l'enseignement d'EPS obligatoire) et de stages ponctuels dans l'année. Les heures d'option sont inscrites à l'emploi du temps de l'élève et sont **obligatoires**, elles ont lieu en fin de journée de 16h à 18h (mardi / jeudi) et de 17h à 19h (lundi). Il s'agit essentiellement d'heures de pratique physique et sportive, même si des apports théoriques en salle peuvent être ponctuellement proposés. L'enseignement optionnel EPS compte comme les autres disciplines dans la moyenne du bulletin scolaire.

Seconde :

Activités **: BADMINTON et APPN (activités physiques de pleine nature)**

+ réflexion autour d'un thème d'étude proposé par l'enseignant (ex : la santé, le développement durable, les métiers du sport, l'entrainement).

Première :

Activités **: BADMINTON et VOLLEY-BALL**

+ Conduite d'un projet collectif (organisation d'un événement sportif, intervention pédagogique).

Terminale :

Activités **: BADMINTON et CROSS-TRAINING**

+ Conduite d'une étude (réalisation d'un dossier associé à une soutenance orale).

Il est également attendu des optionnaires qu'ils représentent activement le lycée au sein de l'Association Sportive (Compétitions UNSS).

MODALITES D'INSCRIPTION pour l'année scolaire 2023/2024

Si vous souhaitez suivre l'enseignement optionnel EPS, il faut vous inscrire **DES LE MOIS DE JUIN lors de votre inscription au lycée. Une sélection pratique en badminton** et un entretien avec les enseignants auront lieu ensuite au mois de septembre. **Une lettre de motivation vous sera demandée.**
L'option compte un nombre de places limitées.